

PROCURATION GENERALE

Je soussigné **André CROUSAZ**, domicilié à 1094 Paudex, chemin des Peupliers numéro 6,

confère par la présente procuration pour la gestion de tous mes biens, où qu'ils se trouvent, à ma fille

Mme Mary-Laure Crousaz Emonet à Lausanne

Cette procuration autorise entre autres ma mandataire à effectuer les opérations suivantes :

Ouvrir et solder tous livrets d'épargne, comptes bancaires de toutes natures et dépôts de titres, faire toutes opérations et donner tous ordres relatifs à la gestion de ses avoirs bancaires (ventes, souscriptions, remboursements, retraits, dépôts etc.).

Retirer de tout Office postal tous plis, paquets et lettres chargés ou non, encaisser tous bons et mandats.

Requérir tous certificats de propriété et faire toutes déclarations de propriété.

Arrêter tous comptes avec tous créanciers, débiteurs ou tiers, en fixer les reliquats, les recevoir ou les payer, de toutes sommes reçues à un titre quelconque en donner valablement quittance, reconnaître tous paiements antérieurs, dénoncer au paiement et cas échéant octroyer des conditions et délais.

En cas de difficultés et de non-paiements, exercer les poursuites nécessaires par les voies légales.

En cas de litige de quelque nature que ce soit, ester en justice soit en demandant, soit en défendant, recevoir valablement toutes communications et notifications, passer expédient, signer tous compromis, recourir devant toutes instances.

Intervenir devant toutes autorités administratives et fiscales dans le but de sauvegarder les intérêts du mandant, remplir toutes déclarations, faire toutes demandes de délais, de remise ou de restitution

Prêter ou emprunter toutes sommes et à ce titre, signer tous contrats de prêt, reconnaissances de dette, recevoir respectivement verser toutes espèces en résultant et en donner ou recevoir valablement quittance.

Effectuer toutes opérations relatives aux immeubles dont je suis propriétaire, soit:

- les vendre, soit directement soit par l'intermédiaire d'un tiers de son choix, et à cet effet fixer toutes les conditions de la vente, en particulier le prix de vente, encaisser le dit prix et en donner valablement quittance,
- les louer et à cet effet signer tous baux à loyer et donner toutes instructions pour le paiement des loyers,
- les donner à gérer et à cet effet signer tous mandats,
- les grever de tous gages immobiliers, soit augmenter et cas échéant modifier les gages existants ou en créer de nouveaux, donner ces gages en propriété ou en nantissement et signer toutes pièces à cet égard,

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, conventions, procès-verbaux, déclarations et réquisitions en la forme authentique ou sous seing privé, élire domicile, se présenter devant toutes autorités judiciaires, administratives ou fiscales, devant tous notaires et autres officiers publics, et représenter le mandant dans les rapports avec les institutions sociales, les établissements médico-sociaux, maisons de retraite et hôpitaux, et d'une manière générale faire tout ce qui pourra être utile ou nécessaire à la bonne exécution de ce mandat bien que non expressément stipulé ci-dessus, les présents pouvoirs étant donnés pour agir en toutes circonstances.

Pully, le 1^{er} décembre 2021.

Ar Crousaz

Légalisation No 19'700 _____

Je soussigné Eric Châtelain, notaire à Pully, pour le canton de Vaud, atteste l'authenticité de la signature apposée ci-dessus, en ma présence, par M. André CROUSAZ, domicilié à 1094 Paudex, chemin des Peupliers 6, qui m'est personnellement connu. _____

Pully, le premier décembre deux mille vingt et un. _____



PROCURATION GENERALE

La soussignée, **CC IMMOBILIER HOLDING SA** (CHE-114.455.755), société anonyme dont le siège est à Pully, valablement représentée par Monsieur Claude Chappuis, à Pully, administrateur avec signature individuelle, confère par la présente procuration, avec pouvoir de substitution, à :

- Madame Jeanne **KOCIAN IANNELLI**, domiciliée à Rue,

comme mandataire générale pour toutes les affaires pour lesquelles la loi autorise la représentation.

La mandataire est particulièrement autorisée à mener au nom de la soussignée toutes négociations et transactions immobilières (achat, vente, échange, constitution de propriété par étages, constitution et modification de servitudes foncières ou personnelles).

En outre, la mandataire est autorisée à pouvoir constituer, augmenter, nover, modifier et muter tous titres hypothécaires.

La mandataire désignée pourra signer tous actes et pièces, convenir de toutes clauses et conditions et faire en règle générale tout ce qui sera nécessaire et requis en vue de l'exécution du présent mandat.

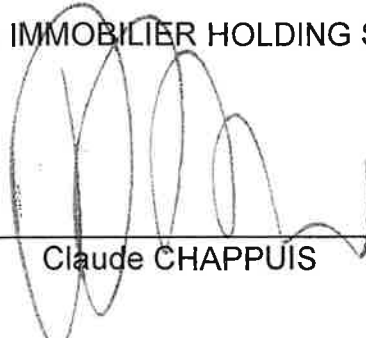
La soussignée reconnaît par la présente que tous les actes et affaires juridiques conclus en vertu de la présente procuration générale, par la mandataire, les lient valablement et en tout temps.

La durée de la présente procuration n'est pas limitée.

Aux effets ci-dessus, se présenter devant tous notaires ou tous établissements bancaires ou d'assurances, toutes administrations publiques et toutes juridictions, commissions de conciliation, tribunaux et autres, ainsi que signer tous actes authentiques ou sous seing privé, fixer toutes clauses et conditions, faire toutes déclarations et réquisitions et faire en toutes circonstances tout ce qui est ou serait nécessaire pour la complète exécution du mandat ci-dessus, même non expressément ici prévu.

Pully, le 2 mars 2021.

CC IMMOBILIER HOLDING SA



Claude CHAPPUIS

Légalisation No 11'944 : Sur la base d'une comparaison de signature, le notaire Ryvier **CHARMEY**, à Lutry pour le Canton de Vaud, atteste l'authenticité de la signature apposée ci-devant par Monsieur Claude CHAPPUIS, qui engage valablement CC IMMOBILIER HOLDING SA et qui lui est personnellement connu.-----
LUTRY, le treize juillet deux mille vingt-trois.-----

